

AR Prefecture

063-216303537-20230609-2023_06_31-DE
Reçu le 13/06/2023

**Extrait du registre des délibérations
du Conseil Municipal de Saint Germain l'Herm**

Nombre de Conseillers L'an Deux Mille vingt-trois, le 9 juin à 20 h 00

| | | |
|---------------|----|--|
| - en exercice | 10 | Le Conseil Municipal de St Germain l'Herm, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme Chantal DESGEORGES, Maire. |
| - présents | 08 | |
| - votants | 08 | |
| - absents | 02 | |
| - exclus | 0 | |

Date de convocation : 5 juin 2023
Date d'affichage : 5 juin 2023

Présents : CARLE Pascal, DESGEORGES Chantal, MONGHEAL Jean-Luc, OLLEON Daniel
RANGLARET Dominique, ROMEAS Daniel, THABOUILLOT Jacques, VOISSET Yvette
Absents excusés : BLANC-PAGET Paule, BLANCHARD Pierre
a été nommé secrétaire : Jacques THABOUILLOT

Délibération : 31 - 2023

Objet : travaux de mise en conformité des commandes suite à l'optimisation des systèmes de gestion

Madame le Maire présente au Conseil Municipal le projet **de mise en conformité des commandes suite à l'optimisation des systèmes de gestion** par le TERRITOIRE ENERGIE 63. L'estimation des dépenses correspondant aux conditions économiques, à la date d'établissement du projet, s'élève à : 6 100,00 € H.T.

Conformément aux décisions prises par son Comité, le TERRITOIRE ENERGIE 63 peut prendre en charge la réalisation de ces travaux en les finançant dans la proportion de 60 % du montant H.T et en demandant à la Commune un fonds de concours égal à 40 % (auquel s'ajoute l'intégralité du montant T.T.C. de l'Eco-taxe) soit : 2 440.00 €

Ce fonds de concours sera revu en fin de travaux pour être réajusté suivant le montant des dépenses résultant du décompte définitif.

Il est précisé que le montant de la T.V.A. sera récupéré par le TERRITOIRE ENERGIE 63 par le biais du Fonds de Compensation pour la T.V.A.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal donne son accord pour la réalisation de ces travaux.

Acte rendu exécutoire après le dépôt
en Sous-préfecture d'Ambert le 12 juin 2023
et publication ou notification du 12 juin 2023

Le Maire
Mme Chantal DESGEORGES

